

Focus sur... le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine

I. DEFINITIONS

Racisme

« Le racisme désigne communément une attitude d'**hostilité**, allant du **mépris** à la **haine**, à l'égard d'un groupe humain défini sur la base d'une identité raciale ou ethnique. » (Canopé)

Il peut se manifester par des attitudes (**propos**, **injures**, **menaces**, etc) fondées sur des opinions ou des croyances s'appuyant sur des stéréotypes et des préjugés.

La loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881, modifiée régulièrement et posant les limites de la liberté d'expression, distingue et sanctionne l'**injure** raciste, la **diffamation**, la **provocation à la discrimination**, à la **haine** ou à la **violence** à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Antisémitisme

« L'antisémitisme est une forme particulière de racisme dirigé contre les personnes juives ou supposées telles. [...]. Il renvoie à une vision du monde dans laquelle les juifs incarnent le mal et l'ennemi absolus. L'antisémitisme repose le plus souvent sur un fantasme du **complot** et des discours **diabolisants** sur un supposé ennemi intérieur, invisible et vu comme dominateur » (Vademécum cité ci-après).

II. VADEMECUM « AGIR CONTRE LE RACISME, L'ANTISEMITISME ET LES DISCRIMINATIONS LIEES A L'ORIGINE »



Le [vademécum « Agir contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine »](#) est un document rédigé par la direction générale de l'enseignement scolaire, la DILCRAH (Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT) et le Conseil des sages de la laïcité. Il est constitué de fiches qui permettent de **comprendre, prévenir et répondre** aux actes racistes et antisémites qui peuvent se produire à l'école.

Les fiches proposées apportent des réponses concrètes en termes de droits, de procédures, d'accompagnement éducatif et de prévention.

Dans la première partie sont **définis** les concepts de racisme, d'antisémitisme et de discriminations liées à l'origine. Le traitement pénal des infractions correspondantes ainsi que les politiques publiques actuelles y sont également présentés.

Dans le milieu scolaire, plus de 8 incidents discriminatoires sur 10 sont au moins qualifiés de racistes, certains pouvant être qualifiés à la fois de racistes et d'antisémites. Les actes à caractère raciste, xénophobe ou antisémite s'expriment principalement par des violences verbales (75% des incidents).

La seconde partie s'intéresse à la **réponse** à apporter selon la situation rencontrée : injures, inscriptions, harcèlement à caractère raciste et antisémite. Une entrée consiste à animer des séances sur l'expression et la déconstruction des stéréotypes et des préjugés. La protection, la réparation et le signalement sont en outre évoqués.

La troisième partie aborde le volet de la **prévention** des agissements racistes et antisémites. Les enseignements menés en histoire et en éducation morale et civique contribuent à cette lutte. Des exemples concrets dans ces domaines sont proposés en lien avec les programmes : génocide, colonisation, esclavage, égalité, respect.

Les actions éducatives - temps forts, concours - peuvent également être un levier pour engager une classe ou une école dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Une [liste](#) est proposée sur le site départemental « Enseignement moral et civique ».

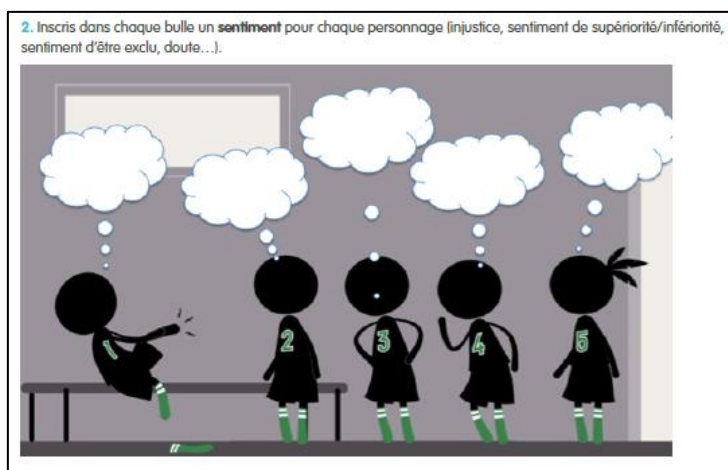
III. EXEMPLE D'ACTIVITES PEDAGOGIQUES AU CYCLE 3

Une séquence intitulée « Le racisme, c'est pas sport ! » est proposée sur le site « [Les fondamentaux](#) » du réseau Canopé. Des supports pédagogiques à destination des enseignants et des élèves y sont consultables.

La première séance s'intéresse à la situation de Nikan. Nikan est le seul joueur d'une équipe à porter des plumes. Du fait de son origine, il est toujours assigné au même poste, en défense, jusqu'au jour où il a l'opportunité de prouver sa valeur en attaque.

Dans un premier temps, chaque élève est invité à identifier les émotions de chaque joueur. Ensuite, les notions suivantes sont définies : **stéréotype**, **essentialisation**, **préjugé**, **infériorisation**.

Enfin, les conséquences que les stéréotypes et les préjugés peuvent avoir sur une personne ou un groupe sont abordées.



Les séances suivantes présentent différentes situations et leurs effets sur la victime. La liberté d'expression est alors définie comme une liberté essentielle mais limitée lorsqu'elle s'oppose aux autres valeurs de la République. Des liens sont faits avec la **Charte de la laïcité** et la **Déclaration universelle des droits de l'homme**.

Le mésusage des réseaux sociaux et l'engagement citoyen sont abordés dans les séances 4 et 5.

Différentes [ressources](#) pour aborder ce sujet en classe sont en outre recensées sur le site départemental « Enseignement moral et civique ».



Le présent document a été conçu par les membres du groupe de travail départemental « Enseignement moral et civique ». Toute personne désireuse de se joindre à la réflexion du groupe départemental EMC, ou souhaitant partager des ressources ou des retours d'expérience ou formuler des remarques ou propositions, peut contacter le service « Carré régalien » à l'adresse suivante : carre.regalien68@ac-strasbourg.fr.